

Distribution limitée

UNESCO/BIE/C.55/Compte rendu et Décisions
Genève, 20 février 2007
Original: français/anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-cinquième session

Centre de conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

24-26 janvier 2007

COMPTE RENDU ET DECISIONS

1. Ouverture de la session

La 55^e session du Conseil du BIE a été ouverte, le 24 janvier 2007 à 10 heures, par S. E. Mme Bhaswati MUKHERJEE (Inde), Présidente du Conseil, qui a souhaité une cordiale bienvenue à tous les membres et présenté ses vœux pour l'année 2007.

Vingt-trois Etats membres étaient représentés ; la liste des participants est jointe à l'annexe XII.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

(Documents: UNESCO/IBE/C.55/1/Prov + Addendum)

DECISION

Le Conseil a ainsi adopté sans amendement l'ordre du jour et l'ordre du jour commentés de la 55^e session (Annexe I).

3. Présentation de la nouvelle Directrice et échanges avec les membres du Conseil

La Présidente a souhaité une très cordiale bienvenue à Mme Clementina Acedo (Venezuela), nouvelle Directrice du BIE, nommée par le Directeur général de l'UNESCO en novembre dernier et qui prendra officiellement ses fonctions le 15 février 2007. Elle a indiqué que le Conseil est très heureux et très satisfait de cette nomination qui, si elle a pris du temps, a permis de choisir la meilleure candidate. Mme Acedo, actuellement Professeur à l'Université de Pittsburg (USA), est titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation de l'Université de Stanford et dispose d'une excellente expérience professionnelle, aussi bien sur le terrain qu'au sein de différentes organisations internationales. Le curriculum vitae de Mme Acedo est joint en annexe au Compte rendu et décisions du Conseil (Annexe II).

La nouvelle Directrice a remercié le Conseil pour son accueil, ainsi que le Directeur p.i. du BIE et toute son équipe pour leur excellent travail, qu'elle entend poursuivre dans la même direction et dans le même esprit. Elle a brièvement rappelé son parcours professionnel et s'est dite très heureuse d'être à la tête de cette institution. Elle s'est engagée à faire du BIE un centre d'excellence toujours plus performant dans le domaine du curriculum et des réformes, afin de répondre aux besoins des Etats membres, en particulier dans les pays du Sud. Elle a souligné l'importance du Conseil du BIE et a exprimé le souhait de travailler en parfaite synergie avec lui. Elle entend également tisser des liens solides avec les autres composantes du Secteur de l'éducation de l'UNESCO, ainsi qu'avec d'autres institutions académiques et organisations internationales.

Les neuf délégations qui se sont exprimées ont félicité Mme Acedo, se sont dits très satisfaits de sa nomination, et lui ont présenté leurs vœux de succès et de courage pour affronter les nombreux défis auxquels sera confronté le BIE au cours des prochaines années.

Mme Acedo a remercié les membres du Conseil de leur accueil chaleureux et leur a assuré qu'elle mettrait tout en oeuvre pour assumer au mieux ses nouvelles responsabilités.

4. Activités du BIE durant l'année 2006

Le Directeur du BIE p.i. a présenté les éléments principaux de son rapport d'activités 2006, tels qu'ils figurent dans les documents *UNESCO/BIE/C.55/2* et *C.55/Inf.2*.

S. E. M. Olabiy YAI (Benin), Président du Groupe administratif, a présenté les points 1 à 8 de son rapport, ainsi que la Résolution révisée portant ouverture de crédit pour 2006 (*Document : UNESCO/BIE/C.55/Inf.3*).

Résumé des débats

Le Directeur p.i., après avoir souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice, ainsi qu'au représentant du Secteur de l'éducation et au futur secrétaire du Conseil, a présenté dans les détails les résultats des programmes réalisés en 2006, présentation qui a été grandement apprécié par le Conseil.

Avant de poursuivre, la Présidente et de nombreux membres du Conseil ont profité de cette occasion pour exprimer leur gratitude au Directeur p.i. qui prendra sa retraite à la fin du mois d'avril 2007. Un hommage lui a été rendu pour son professionnalisme, son dynamisme et son dévouement au BIE depuis plus de 25 ans. La Présidente a demandé que les sentiments des membres du Conseil à cet égard soient reflétés dans un paragraphe spécial du Compte rendu du Conseil (voir point 11 ci-dessous).

Plusieurs membres du Conseil se sont dits très satisfaits de la bonne qualité du travail réalisé par le BIE dans ses programmes. Certains membres ont souligné l'importance des efforts de renforcement des capacités des spécialistes du curriculum et ont mis en relief les excellents résultats atteints par la Communauté de pratique (COP). Ils ont aussi soulevé les points suivants : importance des curricula abordant le thème de « l'Éducation au développement durable (ESD) », importance stratégique d'une meilleure coopération entre le BIE et les bureaux hors siège, degré de participation du BIE au processus de réforme du Secteur de l'éducation et, dans cette perspective, les nouvelles missions qui seraient confiées au BIE. Il a également été demandé de faire apparaître les taux de mise en œuvre des programmes par région géographique afin de pouvoir mesurer les progrès de manière plus concrète. La question de l'équité en matière de répartition géographique des activités du BIE a été évoquée, par exemple, il a été indiqué que la COP n'est pas suffisamment présente dans certaines régions ; néanmoins, la portée du programme de renforcement des capacités a été appréciée. Des propositions ont été faites pour que le site Web serve davantage à diffuser les résultats des activités du BIE, afin que chacun puisse profiter des expériences des uns et des autres.

Il a été demandé si les activités de développement curriculaire menées en Afghanistan pouvaient être étendues à d'autres pays, par exemple, au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Congo et en Sierra Leone. Par ailleurs, l'un des membres du Conseil a demandé si toutes les activités avaient pu mises en œuvre et dans la négative, quelle en était la raison.

Le Directeur p.i. a répondu aux questions des délégués, en insistant sur le fait que le thème de l'ESD pourrait être abordé dans le contexte de la CIE, et que les relations du BIE avec les bureaux hors siège sont très satisfaisantes, à l'instar des relations avec le Bureau régional pour l'éducation de Bangkok. En ce qui concerne la réforme du Secteur de l'éducation, le Directeur p.i. a déclaré qu'il a participé aux quatre premières réunions de planification et que les

fonctions du BIE ont été clairement définies dans le contexte de la réforme. Il a rappelé au Conseil que les Instituts sont considérés comme des instruments importants du processus de décentralisation. Pour ce qui est de la ventilation des résultats des programmes par région, le Directeur p.i. est d'avis que cela pourra être fait pour le prochain Conseil et que la nouvelle Directrice sera à même de répondre à cette demande. Il a aussi indiqué que les questions liées au curriculum sont politiquement sensibles et que le BIE ne s'ingère pas dans les processus nationaux de réforme curriculaire, à moins d'y avoir été explicitement invité par les Etats membres. Eu égard au transfert de l'expérience faite en Afghanistan à d'autres pays en situation de conflit et de post-conflit, il a rappelé l'importante recherche/action/formation réalisée par le BIE en 2002-2003 en collaboration avec sept pays ; il a aussi fait état d'un projet qui vient d'être discuté avec le Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA), en vue d'établir de nouvelles activités en Afrique ; enfin, il a indiqué que l'expérience et les résultats atteints en Afghanistan seront publiés. Le Directeur p.i. a aussi confirmé que très peu d'activités prévues n'avaient pas pu être réalisées en raison du manque de financement des pays demandeurs (Irak, Lituanie). Pour ce qui est du site Web, il a indiqué qu'en 2007, le BIE mettrait tout en œuvre pour diffuser les bonnes pratiques et permettre au plus grand nombre possible d'États membres de les consulter.

Certains membres du Conseil ont exprimé le souhait de voir le BIE davantage présent dans les Etats arabes, lesquels nécessitent un appui important au développement curriculaire. D'autres membres se sont demandés s'il serait faisable pour le BIE, compte tenu des ressources financières peu abondantes, d'adopter une approche régionale quelles que soient les langues parlées, en étroite coordination avec les bureaux régionaux pour l'éducation. Un observateur du Conseil a demandé quel rôle les commissions nationales pouvaient jouer en la matière. Certains membres du Conseil ont, en outre, fait remarquer que les pays anglophones de l'Afrique ne bénéficient pas de certaines activités du BIE et se sont demandés de quelle manière les besoins de l'Afrique pourraient être pris en compte de manière plus équilibrée. L'importance de l'assistance du BIE aux pays en situation de post-conflit a également été soulignée.

Le Directeur p.i. a répondu aux questions soulevées et a présenté une première version de trois études exploratoires, qu'il est possible d'obtenir, en spécifiant que ces études sont préliminaires ; il s'agit de : A) « L'Education Biculturelle et Multilingue en Afrique »; B) « *Education for Sustainable Development* » et C) « Pour y voir plus clair dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable ». Il a également rappelé au Conseil qu'il ressort de l'évaluation externe du BIE que ce dernier s'est trop investi dans les pays arabes du Golfe, au détriment de pays plus pauvres. Néanmoins, un point focal de la Communauté de pratique a d'ores et déjà été mis en place (Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe (ABEGS) et Centre de recherche en éducation des états arabes du Golfe (GASERC)) et le renforcement des activités dans la région est prévu en conséquence. Le Directeur p.i. a confirmé que le BIE entretient d'excellentes relations avec les Commissions nationales, lesquelles sont non seulement pleinement informées des activités du BIE mais également étroitement associées à ces activités et, dans certains cas, en sont les co-organisatrices.

DECISION

A la fin de ses débats, au cours desquels 14 délégations et un observateur se sont exprimés, et conformément aux Statuts du BIE stipulant qu'il « supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau », le Conseil :

- **a pris note des commentaires et recommandations du Groupe administratif et approuvé les paragraphes 1 à 8 de son Rapport (Annexe IV);**

- a approuvé le Rapport d'activités du Directeur du BIE p.i. pour 2006 (Annexe III);
- a approuvé les comptes provisoires du BIE au 31 décembre 2006 (UNESCO/BIE/C.55/Inf.2), visés par le Contrôleur financier de l'UNESCO, ainsi que la Résolution révisée portant ouverture de crédit pour 2006 (Annexe III). Les états des comptes 2006, certifiés par le Bureau du Contrôleur financier, seront formellement approuvés par le Bureau du Conseil en juin/juillet 2007.

5. Informations et échanges

5.1. Coopération Sud-Sud en matière d'éducation

(Document: UNESCO/BIE/C.55/Inf.4)

Le Directeur p.i. a brièvement présenté le document d'information ; la Présidente a informé le Conseil des délibérations de la réunion du 19 janvier 2007 du Conseil exécutif, tenue avec le Directeur général de l'UNESCO, concernant un fonds à créer par des contributions volontaires des Etats membres de l'UNESCO pour promouvoir la coopération Sud-Sud en matière d'éducation.

Résumé des débats

Un débat franc et constructif a suivi sur cette question. Plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme soutien à la « coopération Sud-Sud » et ont rappelé les engagements que l'UNESCO a pris pour parvenir à cette coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation. Il faudrait prendre d'urgence des mesures pour mettre en route ce type de coopération et la nouvelle Directrice devrait faire de cette question une priorité. La Présidente du Conseil s'est interrogée sur l'état d'avancement de la lettre que le Directeur général a promis d'envoyer à tous les Etats membres sur le sujet. La représentante de l'ADG/ED a indiqué au Conseil que le point focal basé au Siège pour la coopération Sud-Sud a été nommé au sein du Secteur de l'éducation et que les points focaux régionaux rassemblent actuellement les documents sur les bonnes pratiques, afin de faire état des activités en cours dont on n'a peut-être pas suffisamment connaissance. Elle a aussi confirmé que la lettre sur le sujet a été rédigée et qu'elle sera envoyée prochainement avec des propositions concernant les prochaines étapes. La Présidente a indiqué que l'UNESCO ne s'est intéressée à la coopération Sud-Sud que depuis peu de temps, et que récemment, suite à la résolution, un appui solide avait été mobilisé en la matière et que cette question mérite une attention toute particulière. La lettre du Directeur général va probablement constituer un pas en avant important, et les Instituts pour l'éducation devraient également définir leur rôle particulier dans ce processus. Elle a également précisé que dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des partenariats devraient être noués avec les pays du Nord, afin de bénéficier des compétences de ces pays. Il a été rappelé que la Conférence générale a invité le Directeur général à faire progresser cette question et à établir un fonds pour la coopération Sud-Sud en matière d'éducation pour des projets pilotes. La Chine et l'Inde ont engagé un million de dollars chacune à cette fin. Le BIE devrait œuvrer en amont afin de jouer un rôle spécifique à cet égard. Il a également été admis que de manière générale, le BIE applique d'ores et déjà les principes de coopération Sud-Sud, puisque de nombreux experts impliqués dans ses activités viennent de pays du Sud.

DECISION

Le Conseil du BIE, lors de sa 55^e session ;

- 1. Rappelant la Résolution 33 C/7 de la Conférence générale ;**
- 2. Ayant examiné le document UNESCO/BIE/C.55/ Inf.4 ;**
- 3. Prenant note de la décision 175/EX/Décision 4 (III) de la 175^e session du Conseil exécutif visant à accorder une haute priorité à la coopération Sud-Sud ;**
- 4. Se référant à la Déclaration de Doha, adoptée lors du second Sommet du G-77 et de la Chine, organisé au Qatar du 12 au 16 juin 2005, visant à créer un fonds pour la coopération Sud-Sud ;**
- 5. Invite à recourir davantage aux modalités triangulaires de coopération (Sud-Sud-Nord), afin d'atteindre les objectifs de l'EPT et ;**

Demande instamment au Directeur général de :

- 1. Prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de mise en place d'un fonds pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation ;**
- 2. Veiller à ce que le BIE, dans ses domaines de compétence, participe comme il se doit aux activités de ce programme ;**
- 3. S'assurer en outre que le programme de coopération Sud-Sud en matière d'éducation est davantage pris en compte dans la Stratégie à moyen terme du BIE.**

5.2. « Education et protection »

La représentante du Venezuela a informé le Conseil des résultats du premier séminaire régional organisé à Caracas en juin 2006 sur le thème de l'éducation et de l'inclusion, dont les conclusions sont jointes (Annexe V) au Compte rendu et décisions de la 55^e session du Conseil.

Elle a fait part au Conseil du souhait des autorités vénézuéliennes d'organiser en automne 2007 un séminaire international sur ce thème, en relation avec la préparation de la 48^e session de la CIE (voir décision du Conseil au point 7 ci-dessous) et a confirmé que le gouvernement du Venezuela pourrait financer une partie des dépenses.

6. Programme d'activités du BIE en 2007

Le Directeur du BIE p.i. a présenté les grandes lignes du projet de programme d'activités du BIE pour 2007, ainsi que la nouvelle présentation de la structure des

programmes et la situation budgétaire (*Documents : UNESCO/BIE/C.55/3 + son Addendum*). Le Président du Groupe administratif a présenté les points 9 à 11 de son rapport, ainsi que la Résolution portant ouverture de crédit pour 2007 (*UNESCO/BIE/C.55/Inf.3*).

M. Mark BRAY, Directeur de l'IIPE, a présenté son Institut, ses activités ainsi que les perspectives d'une collaboration plus étroite avec le BIE dans le cadre de l'importante réforme du Secteur ED. Mme Ana Luiza MACHADO, DADG/ED a informé le Conseil de la place et du rôle des 8 Instituts de l'UNESCO dans le cadre d'un Secteur ED réformé.

Résumé des débats

Toutes les délégations se sont dites satisfaites de la présentation du Directeur p.i. du BIE relative aux activités prévues pour 2007. Le Conseil a aussi apprécié positivement la nouvelle présentation des programmes et activités, qu'il juge bien structurée, équilibrée et très claire, ce qui permet à la fois de bien comprendre et de bien suivre ce qui se fait au BIE. Il a également été demandé pour la prochaine réunion du Conseil d'ajouter certains éléments afin de préciser le rôle spécifique que joue le BIE dans la « constellation » des activités de l'UNESCO en matière d'éducation, ainsi que les relations avec les bureaux hors siège et les autres instituts d'éducation. Un membre du Conseil est d'avis que le BIE n'est pas considéré comme une institution prestigieuse et qu'il devait s'attacher davantage à y parvenir. Des propositions relatives à de futurs projets de recherche concernant les cadres curriculaires pour les élèves et les jeunes atteignant de faibles résultats scolaires ont été discutées (voir décision ci-dessous). Plusieurs propositions d'amélioration ont également été faites, notamment concernant la présentation des prochaines activités qui pourrait mettre l'accent sur les résultats à atteindre, et la manière de les atteindre, et aussi préciser les secteurs où certaines activités intersectorielles seront conduites. Un plan sur deux ans de recherche/études pourrait aussi être mis au point dans un souci de clarté. Des propositions concrètes liées aux futurs projets de recherche ainsi qu'à la participation accrue du BIE au Réseau des Ecoles associées ont également été mentionnées et soutenues par le Conseil (voir décisions ci-dessous). Le Conseil a également estimé que le BIE ne devrait pas se lancer dans des activités liées à l'éducation religieuse.

L'accent a été mis aussi sur la nécessité de rechercher activement des fonds et le Conseil a noté avec satisfaction et reconnaissance l'annonce de la Suisse de poursuivre son soutien financier au BIE (2008-2011) et de verser une contribution supplémentaire de 100 000 CHF pour la CIE. En 2007, la recherche de fonds constituera le principal défi à relever pour le BIE. Il devra s'efforcer d'être novateur et frapper à de nouvelles portes, afin d'assurer une bonne complémentarité des ressources, en évitant toutefois d'être trop dépendants de certaines conditionnalités qui pourraient être fixées par des bailleurs de fonds. Il a aussi été mentionné qu'une réunion avec les bailleurs de fonds devrait être organisée à l'occasion de la Conférence générale, comme indiqué au point 8, § 15 du Rapport du Groupe de travail pour la CIE.

La question du financement de la revue « Perspectives » a été discutée dans les détails, et les membres du Conseil ont reconnu l'importance pour le BIE de maintenir cette activité. Ils ont estimé qu'il était prioritaire pour la nouvelle Directrice de rechercher activement des moyens de financer les prochains numéros, tout en concluant des accords novateurs et rentables (voir décisions ci-dessous).

Par ailleurs, la Présidente a insisté sur le fait que le BIE doit mettre au point des secteurs d'excellence à l'usage des Etats membres, et certains membres du Conseil ont proposé

d'organiser des cours de formation de plus longue durée pour les concepteurs de curriculum, semblables à ceux organisés par l'IIPE. On a aussi estimé que le BIE devrait chercher plus activement à coopérer étroitement avec les autres instituts, en particulier avec l'IIPE ; il devrait aussi favoriser un dialogue entre les civilisations (voir décision ci-dessous). Certains membres ont également estimé que l'étude préliminaire sur "L'Education Biculturelle et Multilingue en Afrique", qui a été distribuée, doit être traduite en anglais et en espagnol afin d'être accessible à tous les pays d'Afrique. La question concernant la mise au point d'une approche intégrée en Afrique, qui dépasse la barrière linguistique, a également été discutée (voir décision ci-dessous).

Le Directeur p.i. a remercié les membres du Conseil pour leurs interventions très pertinentes qui ont permis de mener des discussions fructueuses. Il est favorable à certaines propositions (voir décisions ci-dessous) ; il a également répondu à certaines interventions en réaffirmant que le BIE entend obtenir des résultats de haute qualité et avoir un impact visible sur les systèmes éducatifs des Etats membres. Ces résultats ressortent clairement dans les fiches descriptives présentées au Conseil. Il a également admis qu'il faudrait finaliser l'étude préliminaire et ensuite la traduire. En ce qui concerne l'organisation de sessions de formation à long terme, l'obstacle majeur réside dans la capacité limitée du BIE en ressources humaines et financières. Toutefois, la formation en ligne fait partie des projets du BIE et son élaboration se poursuivra. Pour ce qui est des demandes d'une assistance renforcée dans certaines régions géographiques, le Directeur p.i. a indiqué qu'il est soucieux de l'écart existant entre le nombre croissant de demandes et les limites actuelles des ressources humaines et financières du BIE. En outre, il a indiqué que les divers programmes comportent différentes focalisations géographiques, mais que ces programmes sont étendus au fur et à mesure pour pouvoir englober toutes les régions. Il a également rappelé au Conseil que, en ce qui concerne la coopération/assistance technique, le BIE ne peut intervenir qu'à la demande des Etats membres. Il a demandé au représentant du Secteur de l'éducation d'expliquer la position du BIE dans le processus de réforme du Secteur de l'éducation, en comparaison avec les autres instituts pour l'éducation.

DECISION

A la fin de ses débats, auxquels ont pris part 20 délégations et conformément aux Statuts du BIE stipulant que le Conseil est chargé « de définir de manière détaillée, dans le cadre du programme et budget adoptés par la Conférence générale et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau », le Conseil :

- **a pris note des commentaires et recommandations du Groupe administratif et approuvé les paragraphes 9 à 11 de son Rapport (Annexe IV) ;**
- **a approuvé la nouvelle présentation des programmes et des activités, et l'ensemble du projet de programme d'activités du BIE pour 2007 (Annexe VI) présenté par le Directeur p.i., notamment les décisions suivantes :**

A) Le Conseil demande instamment au BIE

- **de prendre en compte, dans le programme 2007, les positions exprimées par les délégations d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie/Pacifique et des Etats arabes afin d'assurer, pour le biennium 2006-2007, une répartition géographique équitable des activités en fonction des besoins des différentes régions ;**

- de prendre en compte, pour autant que des ressources financières additionnelles soient disponibles, les divers éléments des propositions formulées par un membre du Conseil concernant les projets futurs de recherche sur les cadres curriculaires : (i) politiques possibles en matière de curriculum commun de base, (ii) curriculum de référence (iii) « curriculum UNESCO » destiné à promouvoir le dialogue entre les civilisations et l'éducation à la paix ; (iv) participation accrue au Réseau des Ecoles associées de l'UNESCO (ASPNET) ;
- de ne pas mettre en œuvre le projet d'un Netforum au sein de la COP sur le thème de la place de l'éducation religieuse dans le curriculum ;
- de prendre en compte la proposition d'un membre du Conseil d'élaborer des curricula différents en fonction des besoins des élèves et des jeunes qui ont de faibles résultats scolaires ;
- de prendre en compte la proposition de certains membres du Conseil concernant l'éducation bilingue et biculturelle en Afrique, et, en particulier, de réviser et de finaliser l'étude préliminaire réalisée en 2006 et de la traduire en anglais, afin qu'elle puisse servir de support aux discussions prévues sur ces questions lors de la 56^e session du Conseil en 2008 ;
- de prendre en compte, pour autant que des ressources financières additionnelles soient disponibles, la proposition d'un membre du Conseil concernant l'organisation d'activités de réflexion (brain-storming) sur le développement et la mise en œuvre du curriculum, par exemple, sous forme de séminaires de réflexion ;
- de prendre en compte, pour autant que des ressources financières additionnelles soient disponibles, la proposition d'un membre du Conseil concernant un projet de recherche destiné à promouvoir l'éducation et la formation aux valeurs ;
- de présenter au prochain Conseil, dans son Rapport d'activités, l'état de suivi de ces décisions et les progrès réalisés.

B) En ce qui concerne l'ensemble des publications du BIE, le Conseil demande à la Directrice de procéder à une analyse stratégique de la situation et en particulier concernant la revue *Perspectives*, de faire une évaluation complète des problèmes et de rechercher toutes les solutions qui permettraient de poursuivre la publication de la revue.

C) Le Conseil a pris acte avec reconnaissance de la volonté manifestée par le Koweït de soutenir financièrement le BIE, notamment pour l'aider à poursuivre l'édition en plusieurs langues de l'ensemble de ses publications.

D) Pour ce qui est de la vente des timbres polonais, le Conseil :

- ayant pris note des informations figurant aux paragraphes 13 à 16 du Rapport du Groupe administratif et de la recommandation formulée au paragraphe 17, a décidé d'autoriser la Directrice désignée du BIE à procéder à la vente des timbres.
- propose de suggérer aux Etats membres, par exemple lors de la CIE, d'émettre aussi, à l'instar de la Pologne des « timbres du BIE », afin de le faire mieux connaître et de mobiliser également des ressources supplémentaires pour ses activités.

Enfin, le Conseil a approuvé le projet de budget du BIE pour 2007, ainsi que la Résolution portant ouverture de crédit pour 2007 (Annexe VI).

7. 48^e session de la CIE

7.1. Rapport du Groupe de travail du Conseil

(Document : UNESCO/BIE/C.55/Inf.5)

S. E. M. Michael OMOLEWA (Nigeria), Président du Groupe de travail chargé d'aider le Directeur du BIE à préparer la 48^e session de la CIE, a présenté les résultats des travaux effectués les 22 et 23 janvier 2007 (Annexe VII).

DECISION

A la fin de ses débats, auxquels ont pris part 15 délégations et 2 observateurs, les thèmes des six dernières sessions de la CIE (1990 à 2004) ont été rappelés et le communiqué de la 16^e Conférence des Ministres de l'éducation du Commonwealth (Le Cap, Afrique du Sud, 11 au 14 décembre 2006) a été pris en considération et, conformément à ses Statuts stipulant qu'il est chargé « *de formuler des propositions pour la préparation et l'organisation des sessions de la Conférence internationale de l'éducation* », le Conseil :

- a approuvé l'ensemble du Rapport du Groupe de travail et l'a remercié et félicité pour la qualité de ses propositions, aussi bien concernant la substance que l'organisation de la 48^e CIE ;
- a décidé de proposer à la 34^e Conférence générale que la 48^e session de la CIE soit organisée à Genève, du 25 au 28 novembre 2008 sur le thème « Education pour l'inclusion : la voie de l'avenir » ;
- a pris acte avec reconnaissance de l'offre du Venezuela d'organiser à Caracas, en automne 2007, avec un financement approprié, un séminaire international préparatoire, consacré au thème de la CIE et qui constituera le séminaire régional du GROLAC ;
- a recommandé que des initiatives semblables soient prises par les Etats membres pour organiser des réunions préparatoires dans toutes les régions ;
- a demandé à la Directrice du BIE, en coopération avec les Groupes de travail du Conseil et du Secteur ED, d'entamer d'ores et déjà les travaux préparatoires de la CIE et de faire rapport au Conseil lors de sa 56^e session.

7.2. Forum sur le thème et les sous-thèmes de la CIE

Résumé des débats

Certains membres du Conseil ont confirmé qu'ils approuvent le thème et la date proposés, et ont souligné l'importance, en ce qui concerne la CIE, de susciter l'intérêt de personnalités de haut niveau et des ministres de l'Education. Des discussions ont eu lieu sur la meilleure façon de formuler le titre, et sur l'adéquation de l'apposition d'un point d'interrogation, ou de faire apparaître les mots « curricula » ou « droits humains ». De même, il a été fait état de la nécessité d'élaborer un document de travail et un budget détaillés pour la CIE. Chacun est également convenu qu'il serait bon de mener des consultations préparatoires régionales, de sorte que l'approche de cette initiative soit plus participative et plus complète. On s'est accordé sur le fait que certaines questions évoquées seront abordées dans les quatre sous-

thèmes, lesquels feront l'objet d'autres discussions dans les mois à venir. L'accent a été mis sur l'importance de veiller à ce que les contributions techniques aux activités de la Conférence soient scientifiquement fondées, afin de susciter un dialogue politique approprié. L'accent a également été mis sur le fait que le rôle fondamental et l'engagement des enseignants devraient apparaître de manière plus explicite dans la formulation du quatrième sous-thème. Le Directeur p.i. a félicité le Groupe de travail pour l'excellent travail réalisé, il a aussi indiqué que le budget dépend de la structure de la CIE et qu'une fois celle-ci déterminée, il sera plus facile d'en identifier les répercussions financières. Il a également approuvé le fait de mettre l'accent sur le dialogue politique et de ne pas mélanger des thèmes de nature trop différente.

DECISION

Le Conseil a demandé au Secrétariat d'intégrer dans le Compte rendu de la 55^e session du Conseil les propositions issues des discussions du Forum sur le thème et les quatre sous-thèmes de la CIE.

8. Stratégie de l'UNESCO et Stratégie du BIE 2008 – 2013

(Document : UNESCO/BIE/C.55/Inf.6)

Mme Ana Luiza Machado, nouvelle DADG/ED, a présenté les éléments du projet de Stratégie du Secteur de l'éducation pour 2008 – 2013 (34 C/4), tels qu'ils seront proposés au Conseil exécutif lors de la 176^e session. La présentation de la DADG/ED est jointe au Compte rendu et décisions de la 55^e session du Conseil (Annexe VIII).

Le Directeur p.i. a présenté le document d'avant-projet de Stratégie du BIE 2008 – 2013 (Annexe IX), dont l'élaboration se poursuivra au cours de l'année 2007.

Résumé des débats

Les délégués qui se sont exprimés se sont dits satisfaits de la structure prévue pour la Stratégie du BIE 2008 - 2103, qui montre bien la relation existant entre Stratégie de l'UNESCO et spécificité du BIE. Le souhait a été émis que le document présente également, sous forme schématique, la place et le rôle du BIE dans la «constellation» des activités de l'UNESCO en matière d'éducation.

DECISION

A la fin des débats auxquels ont pris part 2 délégations, le Conseil :

- **a pris note de l'état de préparation de la Stratégie de l'UNESCO et de la Stratégie du BIE 2008 – 2013,**
- **a demandé à la Directrice désignée du BIE :**
 - **de poursuivre l'élaboration de ce document à la lumière des décisions qui seront prises lors de la 176^e session du Conseil exécutif et de la 34^e session de la Conférence générale ;**
 - **de présenter un document complet lors de la 56^e session du Conseil, en janvier 2008.**

9. Projet de programme et budget pour le biennium 2008-2009 (34 C/5)

(Document : UNESCO/BIE/C.55/Inf.7)

Le Directeur p.i. a présenté les propositions d'activités du BIE pour le biennium 2008-2009 (34 C/5), ainsi que le projet de Résolution à soumettre à la 34^e Conférence générale de l'UNESCO en octobre prochain (Annexe X). Il a également informé le Conseil des perspectives financières issues des divers scénarios budgétaires actuels et de leurs conséquences sur le budget du BIE (Annexe XI).

Le Président du Groupe administratif a présenté les paragraphes 18 et 19 de son rapport (Annexe IV).

Résumé des débats

Le Conseil a unanimement fait part de son étonnement et de son inquiétude face aux conséquences graves des divers scénarios actuels, pour la survie même du BIE et des autres Instituts. Si le budget est par définition le reflet d'une politique, il faut se demander quelles sont à cet égard les intentions réelles du Secteur ED et du Siège de l'UNESCO. La recherche de nouveaux financements, certes indispensable, ne peut pas se faire sans un minimum de ressources humaines et il n'est pas imaginable que les dépenses institutionnelles incompressibles (fonctionnement général, salaires du personnel établi, sessions du Conseil) puissent être financées par des ressources extrabudgétaires ou des contributions volontaires. Par ailleurs, une diminution de la contribution de l'UNESCO serait mauvais signe, et pourrait amener des bailleurs de fonds à remettre en question leur soutien à l'Institut. Pour le Conseil, il est donc du devoir du Siège de l'UNESCO d'assurer au BIE, par le biais du budget ordinaire, le financement de base nécessaire à son fonctionnement. Le Conseil a également déploré le fait que, dans les divers scénarios, le principe de proportionnalité ne soit pas respecté, ce qui pénalise injustement les Instituts par rapport au Secteur ED. L'accent a été mis sur le principe établi du multilatéralisme, selon lequel le financement des postes établis et des frais de fonctionnement doit être couvert par le budget du Secteur de l'Education, dans le cadre du budget ordinaire de l'UNESCO. En outre, étant donné que les programmes du BIE ont entièrement été financés par des ressources extrabudgétaires, les réductions proposées ne se répercuteraient que sur les frais de fonctionnement et le financement des postes établis. Les membres du Conseil ont également relevé que, puisque le Conseil exécutif n'avait pas encore décidé du niveau de financement de l'UNESCO pour le prochain biennium, les scénarios susmentionnés n'avaient rien de réaliste et ne pouvaient que démoraliser le personnel et la Directrice désignée du BIE à la veille de l'organisation de la CIE.

On a posé la question de savoir si les réductions budgétaires prévues affecteraient tous les instituts de la même manière. Le représentant du Secteur de l'éducation a précisé que le Secteur élabore simplement des scénarios de travail, étant donné que les décisions ne peuvent être validées que par le Conseil exécutif et la Conférence générale. Un point important a été soulevé concernant la part du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires consacrée au BIE. Il a été souligné que ces dernières ne pouvaient pas constituer la majeure partie des ressources financières, et ce pour confirmer un réel multilatéralisme dans lequel le BIE ne perdrait ni le contrôle de son mandat ni ses priorités de programmes.

DECISION

En conclusion des débats auxquels ont pris part 9 délégations, le Conseil :

- **ayant pris note des recommandations du Groupe administratif et approuvé les paragraphes 18 et 19 de son Rapport (*Document : UNESCO/BIE/C.55/Inf.3*),**
- **rappelant la Résolution 33 C/90 de la Conférence générale réaffirmant la nécessité pour l'UNESCO de renforcer son soutien à ses Instituts ;**
- **rappelant en outre les engagements et les principes du multilatéralisme inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO ;**
- **notant que les objectifs de la contribution du budget ordinaire sont de permettre au BIE de poursuivre ses activités fondamentales, dans l'esprit du multilatéralisme ;**
- **notant en outre que les programmes du BIE, dans leur intégralité, sont actuellement financés par des ressources extrabudgétaires et des contributions volontaires ;**
- **conscient de la nécessité de maintenir l'autonomie et l'excellence des Instituts de l'UNESCO, y compris du BIE ;**
- **conscient en outre de la nécessité pour la Directrice désignée du BIE d'être à même d'accomplir les tâches essentielles confiées à l'Institut, conformément à son mandat et aux besoins et priorités établis par les Etats membres ;**
- **rappelant à nouveau la nécessité de respecter les principes d'égalité et de proportionnalité dans toute allocation future des fonds de l'UNESCO à ses Instituts ;**

Prie le Directeur général de :

1. **renforcer les capacités administratives et de substance, ainsi que le rôle du BIE, dans ses domaines d'excellence ;**
 2. **maintenir, pour le prochain biennium, au moins le niveau actuel de contribution, à savoir USD 4 591 000, de façon à permettre au BIE de faire face à ses dépenses infrastructurelles incompressibles ;**
- **demande en outre aux membres du Conseil qui sont également membres du Conseil exécutif de prendre en compte cette question lors de la 176^e session du Conseil exécutif.**

10. Dates de la 56^e session du Conseil

DECISION

Le Conseil a décidé de proposer au Directeur général de l'UNESCO la tenue de sa 56^e session du 23 au 25 janvier 2008. Celle-ci devrait être précédée, les 21 et 22 janvier, de la réunion du Groupe administratif et du Groupe de travail chargé d'aider la Directrice du BIE à préparer la 48^e session de la CIE. Comme d'habitude, une réunion du Bureau du Conseil sera convoquée en juin ou juillet 2007 à Genève.

11. Questions diverses

Faisant suite à la proposition de S. E. M. Michael Omolewa, ambassadeur du Nigeria, le Conseil a rendu hommage à M. Pierre Luisoni, Directeur p.i. et Secrétaire du Conseil, qui part à la retraite le 30 avril 2007 et lui a adressé des mots de remerciements:

« Le Conseil tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Directeur p.i. du BIE, M. Pierre Luisoni, pour sa contribution efficace, dévouée et sans faille envers le BIE depuis plus de vingt –cinq ans, et lui souhaite plein succès pour l’avenir. »

12. Adoption des décisions de la 55^e session

La Présidente du Conseil a indiqué que 14 sièges du Conseil du BIE seront à pourvoir lors de l’élection de la prochaine session de la Conférence générale. Elle a aussi indiqué que l’Inde sera candidate à la réélection du groupe asiatique, bien que selon le principe de rotation, la présidence doit revenir à la région Amérique Latine – Caraïbes.

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a approuvé le texte de ses décisions (Document : UNESCO/BIE/C.55/Décisions Prov) et a demandé au Secrétaire du Conseil d’y intégrer les éventuels amendements.

Il a confié au Secrétaire du Conseil le soin de publier le Compte-rendu et les Décisions de la 55^e session d’ici au début du mois de mars 2007.

13. Clôture de la session

Le représentant de la Suisse, en tant que pays hôte et, au nom de l’ensemble du Conseil, a félicité la Présidente pour sa récente promotion et lui a exprimé sa profonde reconnaissance, tout en la remerciant pour son excellent travail. La manière collégiale dont elle a assumé ses responsabilités a grandement facilité la direction harmonieuse des affaires du Conseil. Il a également réaffirmé que la Présidente serait toujours la bienvenue en Suisse.

La Présidente a clos la 55^e session du Conseil le vendredi 26 janvier 2007 à 13 h 40.